

L'Institut de Genech (59) nous refuse l'accès !



Pas facile d'aller à la rencontre des collègues quand les portes se ferment ! C'est pourtant ce qui est arrivé à l'équipe agri lors de sa tournée des lycées du Nord et c'est une bien triste première ! Plusieurs visites (Cambrai, Hazebrouch, Genech, Hoymille, Bourbourg) étaient programmées afin d'échanger en salle des profs et distribuer notre lettre de rentrée. Les lycées, avertis bien en avance ont répondu favorablement – comme toujours – hormis la direction de Genech (premier établissement agricole de France) qui nous a refusé ce droit de base au prétexte que nous ne serions pas représentatifs, ce que nous sommes officiellement depuis 2018 ! Cela est d'autant plus hallucinant que nous sommes déjà venus 3 fois dans ce bahut par le passé, dont la dernière fois il y a 6 mois.

Malgré un échange téléphone avec le responsable des ressources humaines et un deuxième courrier cordial expliquant la réglementation et les usages en vigueur, M. Souyris est resté sur sa position ! Nous avons donc interpellé notre employeur via le SRFD pour une intervention auprès de Genech, ce qui fut fait ! Malgré ce, maintien d'une fin de non-recevoir et silence radio !



Bien le bonjour Monsieur Souyris

Une petite délégation s'est malgré tout rendue sur place en espérant à tout le moins pouvoir tracter dans les casiers à défaut de tenir une permanence.

Nous sommes bloqués à l'entrée par un RH bien propre sur lui et jouant rôle de fusible auprès de la direction. Nous lui proposons qu'un personnel nous accompagne en salle des profs pour tracter et repartir de suite. Après un simulacre de demande à sa hiérarchie, le RH maintient sa position et son entrave à l'exercice du droit syndical(*) ! Nous voilà donc aux portes de l'entreprise(**) pour distribuer à la volée et sur le parking. Nous appelons en direct SRFD et ministère qui s'engagent de suite à intervenir (copies mails).

Au bout d'une petite heure, nous repartons mais voilà que quelques minutes après, la direction sort en douce, telle un coq qu'une poule aurait mordu ! Ni bonjour ni rien alors que nous allons à sa rencontre, au final un échange de 5 secondes chrono : remise en main propre du 4 pages et essai de dialogue contre un sourire narquois. Fin de l'histoire.

Ou pas, car de notre côté nous attendons une réaction des instances académiques et nationales du Ministère, notre employeur !

Essayons de pardonner à M. Souyris, tout cela n'était peut-être qu'une mauvaise mayonnaise sans doute montée à l'insu de son plein gré ?

* Réglementairement parlant, l'accès à l'intérieur d'un établissement, lieu privé, n'est de droit qu'en période électorale (CSE ou fonction publique) et par des personnes mandatées. La distribution d'informations au personnel de droit public est de droit mais pas le passage par la salle des profs ou l'accès au panneau syndical en absence de section syndicale locale, ce qui signifie que le paquet de tract finit à la poubelle (Ce que nous avons déjà vécu à Genech)

** Ce que permet à la lettre le code du travail